

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 26 juin 2019

N° 29

Objet : Convention avec
EcoDDS 2019

Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte

Etaient présents :

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
BREMOND Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno
AUBERT Serge
AUZET Eric
AUZET Guy
BALIQUE François
BAUDOUI MAUREL Marie Anne
BLOT Michel
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles
FLORES Sylvain
GRAVIERE Remy
LEJOSNE Patrick,
MUNOZ MALDONADO Julien
NICOLosi Philip,
PAYAN Claude
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,
RONDEAU Daniel
THONNATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2010067497-20190626-20_26062019

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération a conventionné avec les éco-organismes pour l'organisation et l'évacuation des filières de tri des déchets en déchèteries.

EcoDDS, l'éco-organisme en charge des déchets diffus spécifiques des particuliers, vient de voir son agrément renouvelé.

Par ailleurs, deux modifications à la convention type EcoDDS 2019 sont intervenues récemment :

- une évolution de l'interprétation des textes réglementaires régissant la filière REP DDS par le pouvoir public conduit l'éco-organisme EcoDDS à formuler un avenant à la convention-type qui les lie aux collectivités territoriales adhérentes. Cet avenant n°1 au contrat type tient compte de la mesure n°29 de la feuille de route sur l'économie circulaire. Il signifie que l'ensemble des produits listés dans l'arrêté produits est couvert par EcoDDS, sans considération sur l'utilisateur du produit ou l'apporteur du déchet DDS dans un point de collecte. Seul l'arrêté produits définit le périmètre de la filière, c'est-à-dire, la nature des produits et les seuils des produits concernés qui peuvent être déposés dans les bacs mis à disposition par EcoDDS.

- suite à l'avenant n° 1, quelques services techniques de collectivités adhérentes ont signalé à EcoDDS que, outre la partie technique de la convention, il serait opportun de modifier également l'article 5 de cette convention type en ce qui concerne les apports de DDS en déchetterie.

Ces 2 avenants sont annexés à la convention-type EcoDDS 2019.

Pour pouvoir continuer à bénéficier des services et des soutiens d'EcoDDS, l'éco-organisme nous propose de passer une nouvelle convention avant le 30 juin 2019.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention 2019 entre l'éco-organisme EcoDDS et la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E-Inspire.com

99_DE-004-200067437-20190626-29_26062019